

SCP CERCEAU REGAUD Notaires Associes

Grille Tarifaire – Actes Famille

Les prestations supplémentaires, non incluses dans le tarif réglementé, sont soumises à une facturation établie de la manière suivante :

Prestation	Tarif
Etablissement et conservation d'un testament olographe	Remise d'un testament olographe pour en assurer la conservation : 30 eur TTC Aide à la rédaction d'un testament olographe « simple » : 180 eur TTC Cas particuliers facturation au temps ,passé suivant tarif Horaire : 240 eur TTC
Honoraires déplacement inventaire hors département	300 euros TTC hors frais de transport (Avion/train/voiture)
Paiement des factures dans le cadre du règlement d'une succession au delà de 10	Forfait 30 euros TTC + 5 euros TTC par facture au-delà de 10
Etablissement d'une déclaration d'assurance vie quand les capitaux taxables ne sont pas repris dans la déclaration de succession principale	0,20% HT du montant des capitaux déclarés
Etablissement d'un compte de répartition	300 HT soit 360 TTC
Etablissement d'un compte de répartition complexe avec analyse de compte titre, créances de restitution au second décès	Un devis sera établi sur la base d'un honoraire de 300 euros HT soit 360 TTC
Convention de quasi usufruit	Tarif proportionnel de la délivrance de legs
Dépôt d'acte SSP/Acte d'option	500 euros HT/600 euros TTC
Interrogation CRIDON	300 euros HT soit 360 TTC
Procuration SSP pour un acte de succession	80 euros HT soit 96 euros TTC
Retrait du dossier après constitution	1200 euros HT soit 1440 euros TTC + les débours à rembourser
Mise à jour des statuts d'une SCI dans le cadre successoral	750 euros HT soit 900 euros TTC (Hors frais de publicité au greffe sous-traité par LegalVision- devis sur demande)

TARIF DES NOTAIRES

Décret 26/2/16 n°2016-30 modifié le 23/3/2018 n°2018-200

Arrêté 28/10/2016 modifié le 17/12/2018 et le 20 /02/2020 fixant le tarif des Notaires

Les textes intégraux du tarif règlementé sont à la disposition de la clientèle sur simple demande auprès des notaires associés et/ou du service comptabilité

NB : ce tarif doit être accepté par une convention d'honoraires (L144-1 C.Com)

SCP CERCEAU REGAUD

Notaires Associes

Grille Tarifaire – Actes Courants/Sociétés

Les prestations supplémentaires, non incluses dans le tarif réglementé, sont soumises à une facturation établie de la manière suivante :

Prestation	Tarif
Demandes de pièces ALUR : RCP et modificatifs, PV d'AG, pré état daté, Syndic, Carnet d'entretien.	180 euros TTC
Etablissement de la promesse de vente + réception du RV	300 euros TTC.
Etablissement d'une procuration SSP	96 euros TTC
Etablissement d'une procuration SSP avec représentation du client à l'acte	180 euros TTC
Ordre irrévocable et remboursement du prêt relais	180 euros TTC
Demande de décompte de remboursement de prêt autre qu'hypothécaire	120 euros TTC
Remboursement d'un prêt autre qu'hypothécaire	120 euros TTC
Consultation écrite	Sur devis (base de 240 euros HT/Heure)
Consultation à l'Etude	Gratuite si inférieure à 1h00. Au-delà 240 euros HT/heure
Statuts de société « simple »	1800 euros TTC
Statuts de société « complexe »	Sur devis (base de 240 euros HT/Heure) avec un minimum de 1800 euros TTC
Rédaction PV d'AG	96 euros TTC
Calcul plus-value complexe	240 euros TTC
Certification tous documents et certification de signature	24 euros TTC
Apostille devant la CA	180 euros TTC

TARIF DES NOTAIRES

Décret 26/2/16 n°2016-30 modifié le 23/3/2018 n°2018-200

Arrêté 28/10/2016 modifié le 17/12/2018 et le 20 /02/2020 fixant le tarif des Notaires

Les textes intégraux du tarif règlementé sont à la disposition de la clientèle sur simple demande auprès des notaires associés et/ou du service comptabilité

NB : ce tarif doit être accepté par une convention d'honoraires (L144-1 C.Com)